



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 8 novembre 2022

Date de la convocation : 2 novembre 2022

Date d'affichage : 2 novembre 2022

L'an 2022 le 8 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine – Mme CAZAUX Christine – M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DEBUYSER Chantal - Mme DIEUDONNE Nadine – M. DUPONT Bruno – Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique – Mme MARTEAU Martine – Mme PALLADINO Dominique – M. RAVET Pierre-Luc - M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) ayant donné procuration : M. CARDON Olivier à M. TASSEZ Florent

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand – M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud - Mme RUCKEBUSCH Geneviève –

Secrétaire de séance : M. DUPONT Bruno

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 21

Délibération n° 2022 – 36

OBJET

DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Vu les articles L.2311-1 et suivants du CGCT ;

Considérant qu'il convient d'abonder le chapitre 012 en section de fonctionnement de 33 000 € en raison de plusieurs facteurs conjoncturels qui ont pesé sur la masse salariale 2022: augmentation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, remplacements en CDD au service entretien/restauration, à l'accueil et à la comptabilité, insuffisance de crédits pour les saisonniers des centres de loisirs, avancements de grade ou nominations de certains agents lauréats de concours... ;

Considérant qu'il convient par ailleurs d'abonder le chapitre 011 de la section de fonctionnement de 30 000 € sur l'article 611 ;

Considérant qu'il convient d'abonder les crédits inscrits pour l'opération 108 (réhabilitation et extension du Château de Bac St Maur et sa conciergerie) de 50 000 € en raison des derniers avenants en plus-value à signer du fait de la modification de la structure de l'élévateur et des finitions de carrelages pour le lot 1 (gros œuvre étendu) ;

Considérant que la section de fonctionnement peut être rééquilibrée par une réduction du montant du virement vers la section d'investissement (opération d'ordre) d'un montant de 63 000 € et que la section d'investissement peut être rééquilibrée par une réduction de 113 000 € des crédits inscrits à l'opération 06, les crédits ne devant pas tous être consommés dès cette année ;

Ceci exposé, le conseil municipal approuve la délibération budgétaire modificative n°2 ainsi exposée :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article (chap) - fonction - opération	Montant
2313 (23) - 01 - 106 : constructions	- 113 000,00
2313 (23) - 01 - 108 : constructions	50 000,00
	- 63 000,00

RECETTES

Article (chap) - fonction - opération	Montant
021 (021) -01 virt de la section de fonctionnement	- 63 000,00
	- 63 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article (chap) - fonction - opération	Montant
2313 (23) - 01 - virement à la section d'invest	- 63 000,00
64111 (012) - 020 - rémunération principale	33 000,00
611 (011) - 020 - prestations de services	30 000,00
	0.00

RECETTES

Article (chap) - fonction - opération	Montant
---------------------------------------	---------

TOTAL DEPENSES

- 63 000,00

TOTAL RECETTES

- 63 000,00

A l'unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

